

Communiqué de presse

12 février 2026

La Commission de régulation de l'énergiealue la publication de la Programmation pluriannuelle de l'énergie 3 (PPE3)

annoncé ce jour par le Premier ministre, Sébastien Lecornu, lors de son déplacement dans le Jura, le décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) devrait être publié demain matin au Journal officiel. La Commission de régulation de l'énergie (CRE)alue cette publication, indispensable pour l'ensemble des filières.

La PPE est le document d'orientation énergétique national qui fixe les priorités d'action des pouvoirs publics en matière d'énergie et des objectifs chiffrés tant en matière de production que de consommation. Elle s'inscrit dans le cadre général des objectifs de la France en matière de décarbonation et figure aux côtés d'autres documents de planification, tels que la stratégie nationale bas carbone. Elle couvre deux périodes successives de cinq ans (2025-2035 s'agissant de la PPE3).

La CREalue cette publication qui donne une visibilité essentielle aux filières, notamment nucléaires et renouvelables, et va leur permettre de se projeter sur les années à venir : investissements, recrutements, achats, plan d'activité...

Dans ce cadre, la CRE reste mobilisée :

Elle se tient prête pour continuer à opérer les principaux dispositifs de soutien aux énergies renouvelables.

Par ailleurs, elle apporte son éclairage à Thierry Tuot et Jean-Bernard Lévy dans le cadre de leur mission relative à l'optimisation des soutiens publics aux énergies renouvelables électriques et au stockage d'électricité. Dans un contexte budgétaire contraint, la CRE considère en effet essentiel de trouver le bon ajustement permettant de continuer à développer les énergies renouvelables tout en limitant leur impact sur les finances publiques. Elle a d'ailleurs fait de nombreuses propositions en ce sens en 2025, notamment dans le cadre de ses rapports consacrés aux [PPA](#) et au [complément de rémunération](#).

La CRE est convaincue qu'atteindre nos objectifs de décarbonation requiert de réduire notre consommation d'énergie d'origine fossile (encore 60% du mix français). C'est pourquoi il est indispensable d'électrifier massivement les usages, qu'ils soient industriels ou domestiques. Elle est donc très favorable à l'élaboration d'un grand plan d'électrification, qui aura en particulier pour conséquence d'augmenter la demande d'électricité. Electrifier nos usages, c'est décarboner notre mix énergétique (l'électricité produite en France est à 95% décarbonée, grâce à la combinaison du nucléaire et des renouvelables), gagner en souveraineté (contrairement aux énergies d'origine fossile qui sont massivement importées), renforcer la compétitivité de notre économie (l'électricité produite en France est actuellement l'une des moins chères d'Europe), au bénéfice du pouvoir d'achat des consommateurs.

Cela passe notamment par une électrification massive des industries. Dans cette perspective, la CRE a également été auditionnée par le Député du Haut-Rhin Raphaël Schellenberger dans le cadre de sa mission visant à identifier, analyser et lever les freins à l'électrification des industries en France.

Suivez-nous !

Communiqué de presse

12 février 2026

Enfin, au travers de sa mission de régulation des réseaux, la CRE restera vigilante quant au juste dimensionnement des investissements pour renouveler et moderniser les réseaux qui doivent l'être, adapter ces derniers au changement climatique et accompagner, au bon niveau, l'augmentation de la demande.

Contacts presse : presse@cre.fr

La CRE est une autorité administrative indépendante créée le 24 mars 2000 en application de la directive européenne adoptée par le parlement de l'Union le 11 décembre 1996. Dans un système européen intégré, la CRE exerce quatre missions principales : réguler les réseaux et infrastructures d'électricité et de gaz, garantir le bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz, opérer les principaux dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et éclairer le débat public sur les grands enjeux énergétiques. Elle promeut des valeurs d'ouverture, d'impartialité et de transparence.

Suivez-nous !



www.CRE.fr | [LinkedIn](#) | [@CRE_energie](#) | [@cre.fr](#) | [Lettre électronique CRE](#)